Chantraine, le 9 décembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 8 décembre 2020

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
VALDENAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
OHNIMUS Martine	X			
RICHARD Max	X			
BOUDOT Agnès	X			
CHAPON Jacques	X			
MULOT Marie-Laure	X			
HUMBLOT Gérard	X			
VIGUIER Anne			X	Brigitte GILLE
GIRARDIN Anne-Marie	X			
DORGET Patrick	X			
BAUR Sébastien	X			
MALBRANQUE Vincent		X		
ROBERT Mickaël	X			
MATHIOT Carole			X	Jean-Pascal VALDENAIRE
COLIN Elise			X	Audrey HUSSON
GOTTMANN Charlotte	X			
CLAUDEL Clément			X	Jean-Daniel BOXBERGER

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Audrey HUSSON ayant été désignée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire ayant proposé de supprimer deux points à l'ordre du jour initial, à savoir :

- **Transfert partiel d'emprunt réparti sur budgets « eau » et « assainissement » : autorisation de signature de convention**
- **Achat de terrains rue Jean Clément.**

Les conseillers municipaux ayant approuvé ces modifications apportées à l'ordre du jour,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- **A approuvé**, à l'unanimité, la **décision modificative n° 3** au budget communal.

  Madame HUSSON *a donné les explications et précisions suivantes :*

  1) Dépenses d'investissement :

  PROGRAMME 213 AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX :
  - Le montant de la facture d'Europ Revêtement pour les sols des nouvelles salles de la mairie est supérieur de 500 € au montant du devis initial. Il manquera donc 500 €.
  - Nouveau devis COUVAL concernant la porte du service passeports CNI : nous avons ajouté une porte à l'arrière de la mairie, ce qui occasionne un manque de 5 600 €.

  Nous avons par conséquent 6100 euros de dépenses supplémentaires sur le programme d'investissement 213.

  Nous proposons de prendre les crédits sur les dépenses imprévues d'investissement.

  PROGRAMME 225 - ZAC DE L'ARSENAL :
  - Il manque 220 € pour régler la 1ère annuité pour le hangar à la ZAC (55 600 €) ; sur ce programme, a déjà été réglée, en 2020, la participation annuelle de 124 620 €. La somme totale à payer sur ce programme s'élève à 180 220 € alors qu'il était prévu 180 000 € au BP.

  On profite de cette décision modificative pour réajuster les articles comptables (passer du 21318 au 16878).

  On reprend les 200 euros de crédits manquants (compensation des 13 900 et 13 680 euros) sur les dépenses imprévues d'investissement.

  2) Dépenses de fonctionnement :

  - Article 6718 : il manque 30 000 € pour passer en dépenses la partie de la surtaxe eau 2019 que nous n'aurons pas perçue cette année. On reprend également sur les dépenses imprévues d'investissement en « jouant » avec le virement de la section.

  Pour info, cette surtaxe nous est due par SUEZ mais ne nous sera pas versée cette année.

  De plus, le montant prévisionnel ne sera peut-être pas celui anticipé initialement. On pourra prévoir cette surtaxe à percevoir sur le BP 2021 lorsque nous aurons plus d'éléments de la part de SUEZ.

- **S'est opposé**, à l'unanimité, au **transfert de la compétence « *Plan Local d'Urbanisme* »** à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

  Monsieur le Maire *a donné les explications suivantes :*

  Depuis le renouvellement de la CAE, il est acté que la compétence urbanisme sera transférée automatiquement à la CAE au 1er janvier 2021. (PLU et permis de construire). Néanmoins, les communes peuvent s'y opposer si 25 % des communes sont contre.

  Opposition justifiée si l'on considère :
  - *Que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui traduit les politiques d'aménagement voulues par les élus ;*
  - *Que le SCOT des Vosges Centrales est déjà un document d'urbanisme fixant les objectifs et les orientations cohérentes en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les vingt prochaines années, avec lesquels doivent être compatibles les autres documents d'urbanisme locaux et ceci avec une vision dans la durée les différentes politiques sectorielles intercommunales traitant, notamment, de l'organisation de l'espace, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial, de l'énergie et de l'environnemental.*

- *Que les élus des territoires ne souhaitent pas pour le moment engager, après celui du SCOT, un nouveau débat sur l'étude d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) c'est-à-dire un document commun à toutes les 78 communes de la CAE.*
- *Qu'un PLUi sectorisé couvrant des territoires cohérents (exemple Epinal / Golbey / Chantraine) est certainement une solution adaptée mais qu'il est, néanmoins, trop tôt pour l'envisager.*
- *Qu'après le transfert à la CAE des compétences de l'eau et de l'assainissement, ce transfert de la compétence « urbanisme » serait considéré par les Maires et notamment les nouveaux élus, comme une nouvelle dévalorisation de la fonction des élus communaux.*

***Monsieur BAUR** a souhaité savoir si cette décision était définitive ou si elle pouvait être réétudiée ultérieurement.*

***Monsieur le Maire** a répondu qu'il était possible pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal de proposer à nouveau le PLUi ultérieurement.*

- **A approuvé**, à l'unanimité, le **procès-verbal contradictoire de transfert de la compétence « Eau »** à la Communauté d'agglomération d'Epinal et **autorisé** Monsieur le Maire à le signer.

- A l'unanimité, a **autorisé** Monsieur le Maire à **signer une convention de coordination entre Police Municipale et Police Nationale.**

***Monsieur VALDENAIRE** a expliqué que cette convention a pour but de clarifier le champ d'action de la police municipale et de déterminer les modalités selon lesquelles ses interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.*
Cette convention liant le Préfet des Vosges, représentant de l'Etat, et le Maire de Chantraine sera signée après avis du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Epinal.

- **A adopté**, à l'unanimité, l'**état d'assiette des coupes** et la **destination des produits** pour l'exercice **2021.**

***Monsieur VALDENAIRE** a précisé que l'exploitation de la parcelle 10 sera réalisée en régie pour la totalité au cours de l'hiver 2020-2021.*
Il n'y a pas d'exploitation de parcelle particulière cette année. La commune ne réalisera que des coupes sanitaires. Pour ces coupes, les chablis seront exploités en régie pendant l'hiver 2020-2021, les grumes seront vendues bords de route et les houppiers, petits bois seront délivrés en affouages aux habitants de la commune.

- **A adopté**, à l'unanimité, les **frais scolaires** pour l'année **2021**, tels que proposés par la commission des affaires scolaires.

Monsieur BOXBERGER a apporté explications et précisions concernant les différentes participations :

1) ***Ecole élémentaire Robert Desnos*** *:*
   - *Fournitures scolaires : 45 € par élève*
   - *Opération « Départ en 6ème » : reconduction de cette attribution (achat de calculatrices en 2020)*
   - *Noël : un crédit de 5 € par élève*
   - *Achat de livres : un crédit de 40 € par classe.*

2) ***Ecole maternelle Julia Colin***
   - *Fournitures scolaires : 39 € par élève*
   - *Sortie de proximité : un crédit de 3 € par élève*
   - *Noël : un crédit de 5 € par élève.*

- **A adopté**, à l'unanimité, la **participation financière** aux différents **séjours scolaires** :

LIMITATION A UN SEUL SEJOUR PAR ENFANT ET PAR ANNEE CIVILE

ECOLES MATERNELLES + ECOLES ELEMENTAIRES

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2021
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE OU VOYAGES EDUCATIFS (Séjours courts)	ECOLES DE CHANTRAINE	ELEMENTAIRE : 1 860 € MATERNELLE : 243 € (121,50 € x 2 classes)

COLLEGES + LYCEES (jusqu'à la Terminale)

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2021
VOYAGES CULTURELS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6 € par jour et par élève Limité à 10 jours

- **A ajourné** la délibération concernant la **participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2021.**

Monsieur BOXBERGER *a indiqué qu'il n'avait pas, à cette date, de montant à proposer à l'assemblée et qu'il conviendra donc de statuer sur cette question lors d'une prochaine séance.*

Madame GILLE *a rappelé à Monsieur BOXBERGER la nécessité de se rapprocher des services de la mairie d'Epinal pour connaitre le montant de ces frais.*

Informations diverses *:*

- *Madame GILLE a fait un exposé complet et détaillé sur le fonctionnement et les missions du CCAS. Un document de présentation a été distribué à l'ensemble des membres du conseil municipal.*

  Madame GOTTMANN a précisé que le CCAS est en train de travailler sur un découpage de la commune en 9 secteurs et ce, afin de simplifier le dialogue. En effet, pour chacun de ces secteurs, un référent de proximité sera désigné, que les administrés pourront contacter par téléphone en cas de besoin.

- *Monsieur CHAPON a informé qu'une enquête portant sur le plan climat Air/Energie est en cours, jusqu'au 31 décembre 2020, sur le site internet du SCOT. L'objectif est de réduire de 54 % les besoins énergétiques d'ici 2050.*

- *Monsieur BOXBERGER a informé les membres du conseil municipal qu'il collabore avec Madame GOTTMANN en vue de trouver une solution au bruit dans les restaurants scolaires. Ils souhaiteraient mettre en place une formation à destination des agents travaillant aux services de restauration scolaire afin de gérer ces nuisances sonores.*

  Monsieur BOXBERGER a tenu à remercier Monsieur SAINT NICOLAS (Gérard HUMBLOT) pour sa magnifique prestation auprès des enfants des deux écoles de la commune.

  Monsieur BOXBERGER a remercié également Madame Anne-Marie GIRARDIN qui s'est proposée d'organiser un voyage à la Colline pour les enfants qui étaient en grande section l'année dernière et qui n'ont pas pu réaliser leur voyage de fin d'année compte tenu de la COVID.

- *Monsieur VALDENAIRE a informé de son étude commune avec Monsieur BOXBERGER, de la possibilité de libérer la Maison Grandemange pour permettre aux associations chantrainoises d'en reprendre possession et de redémarrer leurs activités.*

  A informé avoir participé à une commission « Culture » de la CAE en compagnie de Madame MULOT.

- *Madame HINGRAY a informé de la mise en service récente de la nouvelle application « Panneaupocket », outil permettant d'informer et d'alerter les habitants.*

A informé qu'une première réunion au sujet de la démocratie participative sera organisée courant janvier.

- *Monsieur HUMBLOT a informé avoir participé à un groupe de travail avec Monsieur AUBERT sur le sujet de la mobilité et plus particulièrement à propos du schéma directeur cyclable de la CAE. Une présentation sera faite lors du prochain conseil municipal.*

- *Madame HUSSON a informé avoir participé à la commission « Ressources et finances » de la C.A.E. qui s'est déroulée le samedi 5 décembre 2020.*

  Madame HUSSON a informé de sa prochaine participation à la CLETC le mercredi 9 décembre 2020.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Chantraine, le 9 décembre 2020

MAIRIE DE CHANTRAINE (Vosges)

Le Maire,

Marc BARBAUX